

À vérifier avant d'envoyer votre candidature et votre vidéo.

À retenir : la candidature se fait d'abord sur le site de l'Office de Tourisme Le Grand Sud Caraïbe. La vidéo doit durer 3 à 5 minutes. Les vidéos présélectionnées pourront être projetées lors de la finale. Les prix et dotations seront attribués aux gagnants lors de cette finale.

1. Candidature

- ☐ J'ai bien vérifié que j'ai entre 18 et 30 ans.
- ☐ J'ai rempli le formulaire de candidature sur le site de l'Office de Tourisme.
- ☐ J'ai lu et accepté le règlement officiel du concours.

2. Vidéo

- ☐ Ma vidéo valorise le Grand Sud Caraïbe : lieu, ambiance, rencontre, savoir-faire ou moment du pays.
- ☐ Ma vidéo dure entre 3 et 5 minutes.
- ☐ Mon fichier est lisible, complet, avec une image et un son suffisamment clairs.

3. Droits et autorisations

- ☐ J'ai les droits nécessaires sur les musiques, images, archives, logos et contenus utilisés.
- ☐ J'ai obtenu l'autorisation des personnes reconnaissables dans ma vidéo.
- ☐ Si un mineur apparaît, j'ai obtenu l'autorisation écrite de son représentant légal.

4. Technique et sécurité

- ☐ Si j'utilise un drone, je respecte la réglementation applicable, les zones autorisées et les règles de sécurité.
- ☐ Je n'ai pas intégré de contenu illicite, discriminatoire, diffamatoire, dangereux ou contraire à l'image du territoire.
- ☐ J'ai conservé les preuves utiles : licences, autorisations, accords, justificatifs.

5. Dépôt

- ☐ J'ai nommé mon fichier correctement : GSC2026_NOM_Prenom_TitreVideo.mp4.
- ☐ J'ai déposé la vidéo selon la procédure indiquée sur le site.
- ☐ J'ai transmis les documents demandés : autorisation d'exploitation, droit à l'image candidat et déclaration de droits.

Déclaration finale du candidat : en déposant ma candidature, je certifie que les informations transmises sont exactes, que je dispose des droits et autorisations nécessaires, et que j'accepte les conditions prévues par le règlement officiel.

Nom et prénom du candidat :

Date : / / 2026

Signature :

Cette checklist est un document pratique. Elle ne remplace pas le règlement officiel, les autorisations et déclarations à signer. En cas de contradiction, le règlement officiel du concours prévaut.